

Introduction par David PEYRAL, maire de Pleaux et Pierre MENNESSON, Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers

Présentation du projet de création d'une base de loisirs nautiques et réhabilitation du camping Les Alizés à Longayroux par Philippe JOUVE et Cyril VIDAL, architectes.

Echanges avec la salle :

Avez-vous obtenu des engagements de la part d'EDF concernant le niveau d'eau du lac ?

Oui, la Communauté de Communes du Pays de Salers dispose d'une convention pour l'exploitation des rives qui sont propriété d'EDF. Cette convention prévoit le maintien d'une côte touristique pendant la saison estivale. En dehors de cette période, EDF communique très régulièrement avec la collectivité lorsque des mouvements importants sont à prévoir.

Un parking est-il prévu au niveau de la mise à l'eau ?

Oui, un parking spécialement dédié aux véhicules avec remorques sera aménagé. Il était initialement composé de 7 emplacements mais les architectes vont revoir les plans afin d'augmenter cette capacité.

Les pontons seront-ils accessibles aux riverains disposant de leur propre embarcation ? Seront-ils payants ?

Le ponton aménagé dans l'anse de la plage verte devrait plutôt être destiné aux bateaux en location de la base de loisirs. Celui de la mise à l'eau serait quant à lui pour les propriétaires d'embarcations. Même si le fonctionnement n'est pas encore arrêté, la location des anneaux devrait être payante comme cela se pratique dans d'autres sites.

Quelle sera la capacité du parking ? Sera-t-il gratuit ou payant ?

La base de loisirs disposera de deux parkings : le parking actuel sera réaménagé et un parking supplémentaire sera créé dans l'enceinte de l'ancien camping municipal. La capacité totale de ces deux parkings sera d'environ 130 places. Le camping Les Alizés disposera quant à lui d'un parking de 80 places. Ils seront tous gratuits.

Les camping-cars seront-ils acceptés sur le site ? Pourront-ils accéder au parking ?

Ils disposeront d'emplacements dédiés au sein du camping Les Alizés. La mise en place de portiques limitant l'accès aux parkings aux véhicules de moins de 2m est à l'étude.

Comment seront gérés les ordures ménagères et autres déchets ?

Deux locaux couverts seront aménagés sur le site afin d'accueillir les containers pour les ordures ménagères et les colonnes de tri sélectif.

Quel est le coût total du projet ?

Les travaux de création de la base de loisirs ont été estimés à 2.2 millions d'euros HT et ceux pour la réhabilitation du camping Les Alizés à 4.3 millions d'euros HT. Soit un projet global estimé à 6.5 millions d'euros HT, hors acquisitions foncières, études et honoraires divers.

Pour rappel, le projet n'en est qu'à la phase esquisses, il n'est pas encore définitif et peut encore être amené à évoluer.

Est-ce qu'un hangar à bateaux est prévu ou pourrait-être envisagé pour la période hivernale ?

Non, cet aménagement n'est pas prévu. La surface allouée à la création de la base de loisirs est assez limitée et ne permet pas la réalisation d'un tel équipement. Cela pose également un problème d'intégration paysagère (bâtiment non esthétique).

Quel est le planning de réalisation des travaux ?

La base de loisirs sera aménagée en premier. Les travaux pourraient débuter à la fin de la saison estivale 2023. L'objectif est qu'elle soit opérationnelle pour l'été 2024. La réhabilitation du camping se fera en suivant pour une ouverture envisagée en 2025.

La base de loisirs sera-t-elle opérationnelle pour la saison 2024 ?

Oui, les travaux ont été planifiés de manière à maintenir l'activité sur le site. Pour la saison prochaine, seul l'aménagement d'un parking provisoire dans l'enceinte de l'ancien camping municipal sera réalisé.

La plage sera-t-elle agrandie ?

Non, elle restera identique mais sera aménagée de manière à clairement identifier les différents espaces : plage ensablée, plage enherbée, aire de jeux, aire de pique-nique...

La route d'accès au site fera-t-elle l'objet d'un aménagement ?

Non, la route communale ne sera pas élargie. La commune veillera cependant à assurer son entretien face à un afflux de véhicules plus important.

Est-ce qu'une intervention sera effectuée sur les sapins à l'entrée du camping Les Alizés ?

Un diagnostic phytosanitaire de l'état des arbres de l'ensemble du site a été commandé à un bureau d'étude spécialisé. Le rapport qui en découlera identifiera les interventions à réaliser.

Comment seront traitées les eaux usées du site ?

Les systèmes d'assainissement actuels ne sont plus aux normes et seront entièrement réhabilités. Après avoir étudié la possibilité d'une seule filière d'assainissement pour les deux sites, les architectes ont finalement retenu la solution consistant à installer deux systèmes autonomes.

Les hébergements du camping seront-ils permanents ou saisonniers ?

Les hébergements seront saisonniers, en lien avec la fréquentation touristique essentiellement concentrée sur les 3 à 4 mois d'été. Cependant, la typologie des hébergements qui seront choisis permettra d'élargir leur usage sur les ailes de saison, voire sur l'année complète. De plus, la collectivité souhaite diversifier les publics et attirer de nouvelles cibles comme les pêcheurs et les entreprises qui permettraient au site de fonctionner quasiment 10 mois sur 12.

Les bateaux à moteur ou embarcations de type jet ski seront-ils autorisés ?

Non, la Communauté de Communes du Pays de Salers souhaite maintenir le caractère naturel et préservé des lieux. De plus, l'exercice de la navigation de plaisance et des activités nautiques sur le lac d'Enchanet est régi par un arrêté préfectoral qui limite la vitesse à 6km/h.

Un aménagement est-il prévu au niveau de la plage verte ?

Non, la plage verte est privée et ne sera pas aménagée. Seule la réfection de la passerelle d'accès sera éventuellement envisagée.

Est-ce qu'une projection économique a été réalisée afin d'estimer la fréquentation à venir ?

Oui, le projet a fait l'objet d'une étude préalable qui comprend un volet économique. Cependant, les chiffres qui en ressortent doivent être interprétés avec précaution car ils ne prennent pas en compte la variable incontournable dans la réussite d'un tel équipement : la météo.

Pourquoi avoir demandé à la cinquantaine de propriétaires qui louaient des emplacements à l'année sur les deux campings et qui faisaient vivre les commerces alentours de partir si tôt alors que le projet ne va pas aboutir avant 2 ou 3 ans ?

Le camping municipal et le camping Les Alizés n'étaient plus aux normes (assainissement, électricité, secours...). Ils ne pouvaient plus rester ouverts en l'état. Le maintien des mobil-homes sur site était incompatible avec les travaux de réhabilitation. Les terrains devaient être libres de toute occupation.

Quand il y a une forte activité au camping, il n'y a plus d'eau dans les maisons en haut du village.

La commune de Pleaux, compétente en matière d'adduction d'eau potable, n'avait pas connaissance de ce problème. Cette question va donc être étudiée.

Quelles seront les actions menées en faveur du maintien de la qualité de l'eau ?

La mise aux normes de l'ensemble du réseau d'assainissement va permettre d'assurer qu'aucun rejet n'est effectué dans le lac. De plus, le projet ne prévoit pas d'augmenter la surface bétonnée, au contraire la perméabilité des sols sera améliorée. La collectivité a d'ailleurs prévu de solliciter le label Pavillon Bleu.

Avez-vous prévu un plan de communication pour diffuser l'information auprès des personnes qui n'ont pas pu venir ou celles qui sont venues mais qui auraient des remarques et des questions ?

Oui, les plans d'aménagement ont été imprimés sur des panneaux qui seront exposés pendant quelques temps dans le hall de la mairie de Pleaux. Les plans seront également disponibles sur les sites internet et les réseaux sociaux de la mairie et de la communauté de communes. Toutes les demandes de renseignements ou remarques pourront être adressées à la communauté de communes au 04.71.4.79.30. ou par mail c.rigall@pays-salers.fr

Des panneaux photovoltaïques seront-ils installés sur le site ?

Les architectes réfléchissent à cette possibilité. Cependant, cet investissement reste couteux et la question du rachat de l'électricité produite doit être solutionnée vu que la collectivité n'exploitera pas les sites directement.

Justement, comment seront gérés la base de loisirs et le camping ?

La Communauté de Communes du Pays de Salers ne dispose pas des moyens humains suffisants pour assurer la gestion de ces sites en régie directe. De plus, ce n'est pas sa vocation. L'objectif de la collectivité est de porter l'investissement puis de confier la gestion de l'équipement à un prestataire privé via une délégation de service public. Il s'agit d'un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges précis identifiant les missions confiées et leurs modalités. En contrepartie, le délégataire retenu verse une redevance à la collectivité qui conserve un droit de regard sur la gestion.

Une estimation du personnel nécessaire a-t-elle été réalisée ?

Oui, l'étude préalable a analysé les besoins en personnel. Des dizaines d'emplois seront à pourvoir. Cependant, tant que le projet définitif n'a pas été arrêté, ce ne sont que des projections.

Le village de Longayroux est situé en zone blanche pour la téléphonie mobile et Internet. Avez-vous des informations concernant le déploiement de la fibre ?

Le Conseil Départemental du Cantal annonce un déploiement prévu pour 2023.

Ce projet est réalisé en partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Salers et la mairie de Pleaux. Quels sont les termes de ce partenariat ?

La commune de Pleaux a mis à disposition gratuitement le foncier correspondant à l'ancien camping municipal. La Communauté de Communes du Pays de Salers est maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et porte la totalité de l'investissement.

Intervention de Jean-Claude GAUTHIER, directeur de la SCIC ASLJ, qui a exploité la base de loisirs pendant la saison estivale 2022.

--- 21 h : clôture de la réunion ---